

Montréal, le 17 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Marion Barrault et
Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^{es} Catherine Rousseau et
Marc-André LeChasseur
Bélanger Sauvé
5, Place Ville Marie
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2

Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne
Dossier : R-4038-2018

Chères consœurs, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) demande à la Ville de Terrebonne (la Ville) de lui indiquer si elle retiendra les services d'un expert dans le cadre du présent dossier et, le cas échéant, de lui indiquer les éléments sur lesquels porteront le rapport d'expert et le temps nécessaire pour son dépôt à la Régie. La Régie demande également à la Ville de lui indiquer le délai nécessaire pour constituer sa position dans ce dossier. Finalement, elle demande aux deux parties de lui soumettre leur évaluation du temps d'audience qu'elles jugent nécessaire et, le cas échéant, le nombre de témoins qu'elles souhaitent faire entendre.

Vous nous obligeriez en nous transmettant les informations requises **au plus tard le 21 septembre 2018 à 12 h.**

Veillez agréer, chères consœurs, cher confère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml